

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/04.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location salle des Jardins – Année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	64 €	187 €
Tarif 1 jour en semaine	41 €	164 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	138 €	261 €
Tarif 1 jour en semaine	82 €	205 €

Caution et nettoyage :

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Chèque caution de nettoyage : 300 €

CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif « commune » à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Alain DOLBEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

